

Intégration d'un apprenti en situation de Handicap

1 - Accueil et élaboration d'un parcours individualisé

- O Identification dès le dépôt du dossier des Personnes en Situation de Handicap (PSH)
- o 1^{er} entretien individuel personnalisé avec le Référent handicap (EIPRH)
- Identification dès le recrutement
- o 2ème EIPRH
- Définition des besoins spécifiques
- En formation lors du 2^{ème} EIPRH
- o En entreprise si le jeune en fait la demande
- Mobilisation des partenaires
- o Responsable formation, secrétaire pédagogique et cellule handicap de l'Ecole, tuteurs

2 - Accompagnement tout au long du parcours

- Dans les démarches administratives
- Utilité et modalité administratives d'une RQTH
- Mise en place des modalités de compensation du handicap
- Mise en œuvre des adaptations utiles à chaque étape du dispositif, sélection, entreprise, diplomation
- **Suivi du parcours >** *en fonction des besoins, avec les parties prenantes*

3 - Suivi post-formation

- Résultats aux examens
- o Insertion professionnelle